

La Charte forestière du Pilat



**Un engagement collectif pour
une gestion durable de la forêt**



Participez aux actions de la charte forestière du Pilat

L'animation de la charte forestière est confiée au Parc naturel régional du Pilat.
Maison du Parc, moulin de Virieu,
42410 Pélussin - Tél. 04 74 87 52 01.

Professionnels de la filière partenaires de la charte forestière du Pilat :

- **Centre régional de la propriété forestière (CRPF)**
Tél. 04 77 39 17 14 - www.foretriveefrancaise.com
- **Groupeement des sylviculteurs du massif du Pilat**
www.sylviculteurs-du-pilat.fr
- **Experts forestiers, professionnels agréés indépendants.**
www.foret-bois.com
- **Maison familiale rurale (MFR) de Marlhès**
Tél. 04 77 51 81 87 - www.mfr-marlhès.com
- **ETF Pilat 42**
association des entrepreneurs de travaux forestiers de la filière basée à la MFR de Marlhès.
- **COFORET, Tél. 04 77 80 43 00**
www.coforet.com
- **Office national des forêts**
Tél. 04 77 32 30 56 - www.onf.fr
- **Inter Forêt Bois 42**
Tél. 04 77 49 25 60 - www.ifb42.com
- **PEFC Rhône-Alpes**
Tél. 04 72 53 64 84 - www.pefc-france.org

Pour plus de renseignements, consultez le rapport détaillé, les documents de synthèse, les contacts et coordonnées de tous les partenaires de la charte forestière du Pilat sur le site www.parc-naturel-pilat.fr



8

Rhône-Alpes Région



Parc
naturel
régional
du Pilat

Realisation Jacquin - RCS 493 899 043 - Avril 2011 - Imprime sur papier issu de forêts françaises et belges gérées durablement. - PFC Crédits photos : A. Beauvisage, IFB42-Atelier 3A, S. Badoir Parc du Pilat, G. Chorgnon Parc du Pilat, M. Jabrin Parc du Pilat, S. Tarin Parc du Pilat.

Un diagnostic partagé, un programme d'actions pour avancer ensemble

La loi d'orientation forestière du
9 juillet 2001 a défini un nouvel outil
d'aménagement et de développement durable
des territoires : **la charte forestière**.

Le **travail de diagnostic et de concertation élaboré
par l'ensemble des acteurs concernés dans le
Pilat** aboutit aujourd'hui à un outil opérationnel.



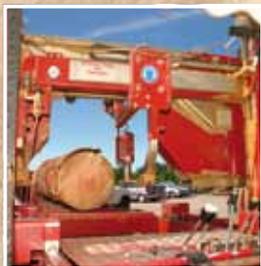
2



L'État, les collectivités locales et les organisations
représentant les propriétaires forestiers, les
sylviculteurs, les entreprises de transformation,
les associations de protection de la nature et
les usagers de la forêt sont signataires
d'une charte validée par le préfet
qui comprend un document d'orientation
**et un programme d'actions
pour 2011-2015.**

Animation, participation, financement : les conditions de la réussite

Un animateur à plein temps, au sein de l'équipe du Parc naturel régional du Pilat, va assurer le suivi et l'évaluation des actions de la charte, le montage des projets. Il est la personne ressource à solliciter. L'implication de tous les partenaires est indispensable à la réussite du programme.



La composition du comité de pilotage – élus, socio-professionnels, représentants de tous les usagers de la forêt – garantit la participation de tous et constitue déjà un groupe d'échange efficace. Auteur du présent programme d'actions, ce comité veillera au bon déroulement de la charte jusqu'en 2015. Les pouvoirs publics ont réaffirmé le soutien financier à la charte forestière du territoire du Pilat.



Parc
nature
régional
du Pilat

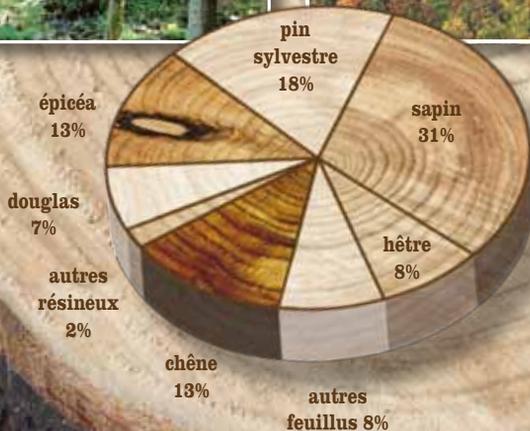
7

Une ressource diversifiée bien présente

La surface forestière totale est de 33 500 ha, soit près de la moitié du territoire du Pilat. Mais ce taux de boisement varie énormément selon les secteurs géographiques. L'espace forestier est en constante progression depuis la fin des années 1950. Cette progression est due pour 90 % à la colonisation par la forêt des zones délaissées par l'agriculture et des zones naturelles



3



ouvertes. Il s'agit d'une forêt privée (à 89%), détenue par de nombreux propriétaires, qui possèdent en moyenne 3 ha chacun.

Vers un réseau écologique forestier

La connaissance scientifique de la **qualité écologique des forêts du Pilat** est à approfondir. Cela permettra de mieux communiquer sur le rôle des espaces boisés en matière de biodiversité et de stockage de carbone.

La mise en place de **placettes d'observation**, d'inventaires ciblés et de sessions de formation de gestionnaires visent à savoir quels modes



d'exploitation sont les plus favorables à la diversité biologique et à évaluer comment la forêt va s'adapter au changement climatique à venir.

Des financements seront prévus pour prendre en charge le repérage et/ou la perte d'exploitation liée au **maintien d'arbres morts ou à cavité** et/ou la mise en place d'îlots de vieillissement dans certaines parcelles..

OBJECTIF

6

Constituer un réseau
écologique forestier.

Économie, biodiversité, paysage, tourisme et loisirs : la forêt “multifonction”

La forêt remplit des fonctions nombreuses et variées : production de bois de qualité, lieux de ressourcement et de loisirs de pleine nature, terrains de protection pour la qualité des eaux et contre l'érosion des sols, éléments marquants du paysage, zones de forte biodiversité...



4



Le Pilat présente des espaces forestiers où la notion de « multifonctionnalité » est très présente du fait de l'importance de l'économie forestière locale, de la valeur des paysages boisés – hêtres et sapins composent le logo du Parc naturel régional –, du rôle de château d'eau pour les villes voisines et de destination touristique et de loisirs de proximité.

Le bois-énergie, un atout pour le Pilat

La filière bois-énergie, soutenue depuis plusieurs années par le Parc naturel régional du Pilat, est en croissance et en pleine mutation.

En 2009, le bois représentait environ 10 % de l'approvisionnement énergétique du territoire, soit 45 000 m³ de bois de chauffage, et la puissance installée de chaufferies bois automatiques était de 10 MW. La charte forestière doit poursuivre



ce travail pour mieux mobiliser la ressource locale, favoriser les circuits courts, promouvoir l'usage du bois-énergie.



Réalisation de chantiers pour connaître la ressource disponible avec précision : quels boisements, à quel coût, pour quels types de valorisation...



5

Dynamiser la filière locale d'approvisionnement avec les entreprises de travaux forestiers du Pilat.

Production forestière : un fort potentiel, quelques fragilités

L'accroissement forestier annuel dans le Pilat est estimé à 300 000 m³ ; les prélèvements en forêts à 100 000 m³. Il reste donc une **importante production de bois à valoriser**. Mais 40% de la ressource est difficilement mobilisable. La forêt du massif produit du bois d'œuvre (charpentes et bois de construction), du bois d'industrie (palettes), du bois de trituration et du bois-énergie.



5

Exemples d'utilisation du bois en structure et charpente

La filière bois tient une place importante dans l'économie locale, mais les entreprises restent fragiles. Le secteur doit **poursuivre sa mutation** pour s'adapter aux évolutions techniques et saisir les nouvelles opportunités de marché (bois-énergie, bois de construction).



En 2010 filière bois : 200 emplois, 7 scieries, 26 entrepreneurs de travaux forestiers et 52 entreprises de seconde transformation (charpente, menuiserie, ébénisterie...)

L'unité de transformation des bois du Pilat : valoriser localement

Le projet d'implanter une unité collective de séchage à Marlhes, à l'étude depuis plusieurs années, entre dans sa phase concrète de réalisation. Une société coopérative d'intérêt collectif devrait associer des scieries, le groupement des sylviculteurs du massif du Pilat, les collectivités locales et l'ensemble des acteurs de la filière.



Le soutien portera sur la formation des professionnels à l'utilisation de l'équipement et de futures actions pour développer l'activité de la coopérative (études marketing, opérations de communication sur les bois du Pilat).

OBJECTIF

4

Doter le territoire d'un **outil industriel collaboratif** performant pour mieux valoriser localement les bois produits dans le Pilat.

Biodiversité et paysage : le rôle primordial de la forêt

La charte forestière du Pilat doit veiller à la **protection des milieux naturels** et des paysages. La forêt participe à la structuration de la ressource en eau (protection des aquifères, des zones humides, des cours d'eau et des ripisylves). Des inventaires mettent en évidence la **forte biodiversité** de certains massifs forestiers. 54% des surfaces remarquables du Pilat sont des forêts.



Ripisylve



Stockage de carbone sous
différentes formes



Nivéoles

6



On surveillera l'impact des travaux sylvicoles et des boisements sur la biodiversité, les paysages et les belvédères. Le changement climatique incite à réaliser des études pour mieux identifier le rôle positif joué par la forêt (**stockage du carbone**), les risques qui pèsent sur son évolution et ses capacités d'adaptation.

Respect de l'environnement et coûts d'exploitation : des chantiers tests

Des chantiers tests doivent permettre l'évaluation et la **connaissance partagée des coûts d'exploitation**. Une étude doit chiffrer le vrai coût des procédés respectueux de l'environnement, des prestations complémentaires, et de la prise en compte de cahiers des charges particuliers (en zones de protection de captage par exemple).



Des **aides à l'investissement** pour l'équipement en matériel spécifique, un **soutien apporté aux entreprises** pour le montage d'un **projet collectif** d'approvisionnement en **bois-énergie** et une **étude sur le maintien de l'écorçage en forêt**.



3

Aider les entreprises locales de travaux forestiers à valoriser et à **mieux rémunérer leur travail**.

Accueil et fréquentation : une offre de qualité, des conflits à maîtriser

Le Parc naturel régional du Pilat est connu pour la qualité de son réseau de sentiers et son image est associée à celle des crêts et de la forêt. C'est également un territoire de chasse. Sa fréquentation touristique en hausse demande à être mieux maîtrisée. Des conflits ou des problèmes réglementaires demeurent autour de sujets tels que



7



les loisirs motorisés, les zones de dépôts de bois, la perception des coupes forestières ou l'ouverture de chemins. Propriétaires et gestionnaires devraient être assistés pour mieux accueillir le public. Des programmes de communication et d'éducation à l'environnement pourraient mettre en valeur le patrimoine arboré local et expliquer les bénéfices pour la société d'une forêt bien exploitée sous nos latitudes.

Des infrastructures prioritaires de desserte

L'amélioration de la desserte des forêts est un préalable indispensable pour réussir à **mieux mobiliser la ressource forestière** et à développer la filière bois. L'action comprend **la création de nouvelles voiries, de zones de dépôts** et l'élimination de "points noirs" identifiés (passages étroits, ponts fragiles, par exemple).



Ces projets devront intégrer le respect de la biodiversité et le maintien de bonnes relations avec le public qui fréquente la forêt.



Doit favoriser les regroupements ponctuels de propriétaires pour des chantiers d'exploitation concertée; la restructuration foncière, vente ou échange de parcelles aidés par la prise en charge des frais d'actes notariés.

OBJECTIF

2

Réaliser **10 kilomètres de desserte par an** (y compris la création de dépôts).

2011-2015 : cinq années d'actions et une vision à long terme

Le programme opérationnel de la charte forestière a défini 19 actions. Six actions prioritaires sont présentées dans ce document.

Les signataires de la charte forestière s'engagent à soutenir et à participer à la réalisation du programme d'actions organisé par objectifs :

- pour un aménagement du territoire cohérent,
- pour des modes de gestion exemplaires,



8 St Régis du coin et son réseau de chaleur au bois



- pour l'amélioration des usages,
- pour des actions transversales.

Budget nécessaire pour mettre en œuvre la charte forestière entre 2011 et 2015 : 5 146 500 €

- 4 111 500 € pour les **grands investissements** (voies de desserte, unité de transformation des bois du Pilat)
- 872 000 € pour les **études** et autres réalisations
- 163 000 € pour un **poste d'animateur** à temps plein.



Parc
naturel
régional
du Pilat

La charte forestière du Pilat

Des exemples d'actions prioritaires



Parc
nature
régional
du Pilat